

Police municipale

À Carrières-sur-Seine, la Police municipale est composée de 12 agents de police, de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et d'une secrétaire administrative. Le personnel de Police est assermenté et agréé par le Procureur de la République et par le Préfet des Yvelines.



Sous l'autorité du Maire, la Police municipale a pour mission d'assurer :

- Le bon ordre : en faisant respecter l'ordre dans les rues et les lieux publics, en mettant en oeuvre la lutte contre les nuisances, la Police municipale garantit ainsi notre tranquillité ;
- La sécurité : en assurant la surveillance du domaine public, des manifestations sportives et culturelles, ainsi qu'en assurant la protection des administrés contre les accidents ;
- La salubrité publique : en surveillant l'hygiène publique.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) participent également au bon ordre dans la ville, et surveillent la sécurité aux abords des écoles au moment des entrées et sorties des enfants.

En outre, la Police municipale assure l'application des arrêtés édictés par le Maire.

Le maître mot de la Police municipale est la proximité. Elle apporte au citoyen sa présence sur le terrain, et le dialogue avec les Carrillons et permet d'être le relais essentiel de leurs préoccupations. Elle a une mission de sensibilisation et de prévention. Son action, après information, en cas de non respect de la réglementation, va jusqu'à la sanction des contrevenants.

La Police municipale en étroite collaboration avec la Police nationale de Sartrouville veille à votre sécurité, mais tout cela ne peut se faire sans votre aide. Il ne faut pas hésiter à la contacter pour le moindre fait anormal.

20 rue des Cailles
78420
Carrières-sur-Seine
Infos pratiques

Accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- Samedi matin : sur rendez-vous

Heures de couverture :

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h.
- Le week-end de 10h à 18h.
- Patrouilles de nuit de façon aléatoire.